



Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- présents titulaires : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2017/113

L'an deux mille dix-sept et le 08 Juin à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : B. PLANO, H. FORGUES, F. DABEZIES, A. PIASER, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, R. LACÔME, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, B. FOURCADE, JP. CABOS, J. DEVAUD

Absents excusés : N. SALCUNI, F. ROYO, S. SIMOIS, J. ABADIE

ELECTRIFICATION RURALE

Programme : **Renforcement 2016**

N° : **Lot 8**

Commune : **Campistrous**

Objet : **Renforcement des dipôles 55, 57 et 76 en T150**

Objet : Electrification - Programme « Renforcement 2016 » commune de Campistrous

Monsieur le Président informe le Bureau du programme de travaux d'électrification rurale « Renforcement 2016 - Renforcement des dipôles 55, 57 et 76 en T150 » pour la commune de Campistrous.

Il est nécessaire de délibérer afin d'approuver le plan de financement ainsi que le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le financement de la dépense est assuré de la façon suivante :

- T.V.A. préfinancée par le SDE	5 500.00 €
- Participation SDE.....	2 750.00 €
- Subvention FACE	22 000.00 €
- Fonds libres CCPL	2 750.00 €

TOTAL 33 000.00 € TTC

Monsieur le Président propose au bureau :

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
 - de s'engager à verser la somme de 2 750 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

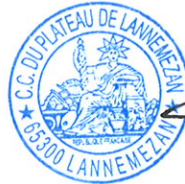
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver le projet ci-dessus soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées.
 - de s'engager à verser la somme de 2 750 € au SDE des Hautes-Pyrénées ;
- et précise que la contribution définitive sera déterminée après le règlement final des travaux.

Pour copie conforme,
Le Président



Affichée le **19 JUIN 2017**